



SEMINAIRE REGIONAL SUR LE THEME :

**« LE CADRE ET LES DIFFERENTS INSTRUMENTS
JURIDIQUES DU FMI DANS SES RELATIONS DE
COOPERATION AVEC LES PAYS MEMBRES »**

(Dakar, le 21 mars 2016)

TERMES DE REFERENCE DU SEMINAIRE

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU SEMINAIRE

Le séminaire vise à offrir aux participants une plate-forme de partage des connaissances et d'interprétation du contenu et de la portée des normes et pratiques en vigueur dans les relations juridiques entre le Fonds Monétaire International (FMI) et ses partenaires. Il leur permet d'améliorer leurs connaissances sur les missions et opérations du Fonds, à travers la vulgarisation du cadre juridique qui régit le FMI et les instruments spécifiques qu'il a mis en place pour réaliser ses opérations avec les Etats membres.

II. CONTENU DU SEMINAIRE

Ce séminaire régional abordera principalement les thèmes suivants :

- statut juridique, objectifs, adhésion, gouvernance et structure financière du FMI ;
- prêts, surveillance et assistance technique du FMI ;
- rôle et fonctionnement du Département Juridique : un aperçu ;
- travailler au Département Juridique du FMI.

III. ANIMATEURS

La session sera animée par les experts du Département Juridique du FMI.

IV. DUREE ET PERIODE

La session se déroulera en présentiel dans les locaux du Siège de la Banque Centrale à Dakar, le 21 mars 2016.

V. POPULATION CIBLE

Ce séminaire s'adresse aux juristes des Banques Centrales et des Ministères des Finances des pays membres du Groupe Afrique II.

VI. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les participants prennent en charge leurs frais de voyage et de séjour à Dakar (**y compris les dîners**). Les frais liés à l'organisation de la session sont assurés par les organisateurs (FMI et BCEAO). La Banque Centrale prend également en charge les pauses café et déjeuners.